Bilan du suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable pour la période du 1er juin au 30 septembre 2016

Nom de l'installation de distribution :	Saint-Augustin-de-Desmaures
Numéro de l'installation de distribution :	X0009217
Nombre de personnes desservies :	16 900
Date de publication du bilan :	24 mars 2017

Nom du responsable légal de l'installation de distribution : Gilles Labbé

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

- Nom : François Proulx
- Numéro de téléphone : 418-641-6411 poste 2910
- Courriel : francois.proulx@ville.quebec.qc.ca

Rappel de l'exigence (article 36 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Depuis le 8 mars 2012, une exigence particulière ajoutée au 1er alinéa traite des mesures à prendre à la suite de la réception d'un résultat montrant un dépassement de la norme applicable de plomb. L'exigence est d'informer, dans les meilleurs délais durant les heures ouvrables, le Ministère et la Direction de la santé publique des mesures qui ont été prises ou qui seront prises pour localiser les entrées de service en plomb branchées au système de distribution concerné. À ce sujet, le Ministère rend disponible sur son site Internet un guide traitant précisément du suivi du plomb et du cuivre exigé dans le cadre du règlement et des modalités d'interprétation des résultats obtenus. Ce guide peut être consulté à l'adresse suivante :

http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/potable/plomb/guide-evaluation-intervention.htm »

Extrait de la Section 2.4.3 du Guide d'évaluation et d'intervention en lien avec le suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable :

«... le responsable de l'installation de distribution d'eau potable doit aussi compiler toutes les données recueillies à chacun des sites problématiques et soumettre ces informations au bureau régional du MDDELCC et à la DSP de son territoire afin de documenter les mesures qu'il prend pour localiser les canalisations de plomb (article 36 du RQEP). Dans ce rapport, on devra retrouver minimalement les informations suivantes :

- présentation des secteurs qui ont été identifiés à risque de retrouver des entrées de service en plomb (section 1.2) en estimant le nombre potentiel d'entrées de service dans ces secteurs selon les informations disponibles;
- liste de tous les sites de prélèvements qui ont fait l'objet d'un échantillonnage réglementaire en indiquant ceux qui ont fait l'objet d'une deuxième visite (adresse et point d'échantillonnage) et, si une deuxième visite était nécessaire et n'a pas été réalisée, une mention qui en explique les raisons;
- informations sur chacun des sites de prélèvements (type de résidence ou d'établissement, année de construction, matériaux de l'entrée de service, diamètre et longueur de l'entrée de service et de la tuyauterie allant jusqu'au robinet utilisé pour l'échantillonnage);
- résultats obtenus pour tous les échantillons et pour chaque paramètre analysé.

Le responsable de l'installation de distribution doit aussi planifier et inscrire dans ce rapport les actions qu'il entend prendre pour localiser les canalisations de plomb (article 36 du RQEP) en lien avec celles qui sont présentées dans le chapitre 3 pour évaluer l'ampleur de la problématique de plomb dans les résidences. Comme les résultats dépassant la valeur de 0,010 mg/L auront déjà été transmis au bureau régional du MDDELCC et à la DSP de son territoire, le responsable de l'installation de distribution saura, lorsqu'il contactera le personnel de la DSP concernée, si les concentrations maximales atteintes représentent une menace réelle ou appréhendée pour la santé des personnes desservies et s'il doit accélérer l'acquisition d'informations supplémentaires afin de connaître l'ampleur du problème (voir section 3.1.2). Le rapport devra être déposé au plus tard le 31 mars de l'année suivant le moment où les visites ont été effectuées (au 31 mars 2014 pour les sites visités en 2013 par exemple). »

1. Analyses de plomb et de cuivre réalisées sur l'eau distribuée

(article 14.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Plomb	10	10	0
Cuivre	10	10	0

Précisions concernant le dépassement observé :

☒ Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu
Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation				

2. Liste des points de prélèvement échantillonnés

La liste des points de prélèvement échantillonnés sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures, entre le 1er juin 2016 et 30 septembre 2016, est présentée en annexe.

À noter : La liste des sites de prélèvement a été élaborée en fonction des critères de priorisation établis dans le Guide d'évaluation et d'intervention en lien avec le suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable. Une extraction de notre base de données a été réalisée pour identifier, par ordre de priorité, les résidences et bâtiments éligibles à cette étude.

La Ville n'ayant pas le pouvoir d'obliger un propriétaire à nous donner accès à sa propriété, une campagne de sollicitation a été menée pour inciter les citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures à collaborer à l'étude. Conséquemment, l'établissement de la liste des sites à visiter est donc fortement dépendant de la réponse citoyenne.

3. Compilation des résultats obtenus

Le tableau présentant les résultats obtenus durant la campagne d'échantillonnage réalisée sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures, entre le 1er juin 2016 et 30 septembre 2016, est présenté en annexe.

4. Plan d'action 2016

Le plan définissant les actions qui seront réalisées en 2017 pour répondre à l'article 36 du Règlement sur la qualité de l'eau potable est présenté en annexe.

Le plan d'action qui a été élaboré, applicable pour tous les réseaux de distribution dont l'Agglomération de Québec est responsable, s'inspire et respecte la démarche proposée par le Guide d'évaluation et d'intervention en lien avec le suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable. La collecte d'information pour l'identification des secteurs problématiques repose sur les données historiques disponibles.

5. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom : Christine Beaulieu

Fonction : Chimiste, superviseure secteur physico-chimie

CHIMISTE
Christine Beaulieu
2004-116
QUÉBEC

Signature : _____ Date : 24 mars 2017

Liste des sites pour lesquels des prélèvements ont été réalisés en 2016 en vertu du RQEP
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - Réseau X0009217

						Caractéristiques de la plomberie domestique (selon les informations disponibles								
						Changement de la plomberie		Composantes de la plomberie					Distance entre la valve d'arrêt	
Adresse civique	Ville	Date de prélèvement	#DDT	Site de prélèvement	Année de construction	Oui	Non	Plomb	Cuivre	Acier Galvanisé	Autre (Spécifier)	Diamètre (cm)	Et le robinet	Et la conduite sur la rue
		aaaa-mm-jj				*(Année)*	*(X)*	*(X)*	*(X)*	*(X)*			*(m)*	*(m)*
429 route 138	Saint-Augustin-de-Desmaures	2016-07-08	48252	Évier de la cuisine	1956		X		X			2	31	4.5
424 route 138	Saint-Augustin-de-Desmaures	2016-07-29	48567	Évier de la cuisine	1930/1955		X		X			2	34	11
2116 rue Paul	Saint-Augustin-de-Desmaures	2016-07-29	48565	Évier de la cuisine	1942/1980	1990			X			2	20	4
286 rang des Mines	Saint-Augustin-de-Desmaures	2016-07-29	48568	Évier de la cuisine	1924/1961		X		X		Karlon	2	43	4
3134 rue Nautique	Saint-Augustin-de-Desmaures	2016-08-10	48891	Évier de la cuisine	1933/1967		X		X			2	46	8
109 chemin des Gravillons	Saint-Augustin-de-Desmaures	2016-07-29	48566	Évier de la cuisine	1940/1965		X		X			2	113	?
266 route 138	Saint-Augustin-de-Desmaures	2016-07-29	48596	Évier de la cuisine	1916		X		X			2	27	2
258 route 138	Saint-Augustin-de-Desmaures	2016-08-11	48914	Évier de la cuisine	1935/1975		?		X			2	30	2
3029 rue de la Riviera	Saint-Augustin-de-Desmaures	2016-08-15	48968	Évier de la cuisine	1954/1964		X		X			2	24	6
3045 rue de la Riviera	Saint-Augustin-de-Desmaures	2016-08-11	48923	Évier de la cuisine	1956/1971		X		X			2	22	10

Résultats obtenus pour les prélèvements réalisés en 2016 en vertu du RQEP
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - Réseau X0009217

					État de la situation		
					Résultats d'analyse après 5 min.		
Adresse civique	**Ville**	**Date de prélèvement**	**#DDT**	**Laboratoire**	**Cuivre**	**Plomb**	**Antimoine** *(si non-conforme)*
		aaaa-mm-jj		*No CEAEQ*	*mg/l*	*mg/l*	*mg/l*
429 route 138	Saint-Augustin-de-Desmaures	2016-07-08	48252	267	0.03170	0.00015	NA
424 route 138	Saint-Augustin-de-Desmaures	2016-07-29	48567	267	0.00395	0.00006	NA
2116 rue Paul	Saint-Augustin-de-Desmaures	2016-07-29	48565	267	0.00568	0.00010	NA
286 rang des Mines	Saint-Augustin-de-Desmaures	2016-07-29	48568	267	0.00625	0.00020	NA
3134 rue Nautique	Saint-Augustin-de-Desmaures	2016-08-10	48891	267	0.01770	0.00013	NA
109 chemin des Gravillons	Saint-Augustin-de-Desmaures	2016-07-29	48566	267	0.00761	0.00017	NA
266 route 138	Saint-Augustin-de-Desmaures	2016-07-29	48596	267	0.00387	0.00011	NA
258 route 138	Saint-Augustin-de-Desmaures	2016-08-11	48914	267	0.00369	0.00006	NA
3029 rue de la Riviera	Saint-Augustin-de-Desmaures	2016-08-15	48968	267	0.00952	0.00011	NA
3045 rue de la Riviera	Saint-Augustin-de-Desmaures	2016-08-11	48923	267	0.01230	0.00009	NA

Plan d'action pour le suivi du Plomb dans l'eau potable en vertu du RQEP (art. 14.1)
Agglomération de Québec, Campagne 2017

		Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars
1	Identification des secteurs à risque (Utilisation des données géomatiques)															
2	Choix des sites de prélèvement (Utilisation des données géomatiques)															
3	Planification de la campagne d'échantillonnage															
4	Campagne de sollicitation auprès des résidants															
5	Documentation des points choisis															
6	Révision du protocole d'échantillonnage															
7	Prélèvement des échantillons															
8	Analyses des échantillons															
9	Analyse et interprétation des résultats															
10	Gestion de la non-conformité (réseau de Québec)															
11	Communication des résultats aux citoyens															
12	Évaluation de la situation pour chacun des réseaux															
13	Établissement d'un plan d'action si réseau non-conforme															
14	Dépôt du plan d'action au MDDELCC, si non-conformité															
15	Mise en œuvre du plan d'action, si non-conformité															
16	Rédaction d'un bilan de la situation, si non-conformité															
17	Dépôt du Bilan annuel 2017															